

La réponse de Monsieur le Maire à « Sebourg Passionnément »

Le point sur le soi-disant « silence coupable à fins dolosives »

- **Échanges lors de la séance du conseil municipal (CM) du 19 Février 2018**

La question de pôle commercial aux 5/4 n'était explicitement pas à l'ordre du jour de ce CM puisqu'elle ne devait pas faire l'objet d'une délibération. Elle était néanmoins prévisible puisque la rumeur circulait depuis des semaines dans les différents commerces du centre (boulangerie, salon de coiffure, pharmacie) et même au-delà des frontières de Sebourg. Je n'ai donc pas été surpris que la question soit soulevée.

Quand M. Cellier affirme qu'il a « découvert cette question quelques heures avant le conseil municipal », je réponds que c'est impossible, et je ne le crois pas.

Quand la question fut abordée par D. Bussignies, avant même que je puisse répondre, M. Cellier a brandi une copie du dossier de permis de construire, dont je n'avais pas pris connaissance. Ce permis de construire, déposé par la Société SEBIA, a été enregistré en mairie le 14 février 2018. Faut-il rappeler que pour ma part, je respecte scrupuleusement les dispositions réglementaires qui stipulent qu'un dossier de permis de construire n'est rendu public que quand il est accordé, ce qui n'est pas le cas aujourd'hui. Si donc, sous peu, quiconque dépose un recours pour non respect de cette règle de confidentialité, j'espère que Sebourg Passionnément aura la bonne foi de reconnaître que je n'y suis pour rien.

S'en est suivi un échange libre où je me suis exprimé sans retenue. Je n'ai pas imaginé que mes propos allaient être répétés à des personnes à qui ils n'étaient pas destinés. Je croyais pouvoir faire confiance...

- **Motion votée lors du CM**

J'ai proposé une motion que je vous livre en annexe et qui figure sur le site www.sebourg.fr depuis le 10 Mars. Elle fut votée par une très large majorité, y compris les 4 voix de l'opposition, qui aujourd'hui semble m'accuser de lui avoir forcé la main. Ont-ils des regrets ? Que proposent-ils ? Faut-il rappeler qu'une motion n'est pas une délibération, mais l'affirmation d'un point de vue. Rien n'empêchait, ni juridiquement, ni moralement D. Bussignies de voter cette motion. Si elle ne l'avait pas fait, on l'accuserait aujourd'hui d'être indifférente au sort de son successeur.

- **Les accusations de Sebourg Passionnément et les rumeurs**

Sebourg Passionnément accuse « les édiles » d'avoir caché les choses à des fins dolosives. Ce serait plus courageux de donner des noms ; qui veut nuire à qui ? Qu'on le dise clairement. Si nous sommes « coupables », comme il fut écrit dans la Voix du Nord, alors il faut porter plainte. Sinon ce sont des écrits diffamatoires, comme le furent certains propos tenus à la boulangerie, devant un témoin (qui s'est empressé de nous les répéter). Depuis quand savait-on ? Il faut distinguer ce qui est de « la rumeur », et ce qui est l'information officielle. La rumeur circulait depuis des mois, dans des versions variées. Le maire a-t-il à se faire le colporteur d'une rumeur ? C'est une habitante de Sebourg, qui dans l'été 2017, la première m'a interpellé : « vous savez Monsieur le maire que ... ». D'où tenait-elle cette information, je ne le sais. Mais cela montre au moins que ce n'était pas un

secret, que cette rumeur circulait, et il est impossible que Sebourg Passionnément n'ait entendu parler de rien avant le 19 février 2018. Si je n'ai pas à colporter les rumeurs, par contre j'ai répondu franchement, chaque fois qu'un Sebourgeois m'interrogeait, dissociant les faits des ragots. M. Cellier aurait pu, comme ces Sebourgeois, m'interroger sur ce point, (et il aurait eu une réponse) plutôt que de feindre l'ignorance et se tenir en embuscade.

- **Les échanges avec les acteurs du projet de pôle commercial**

Sur les faits, j'ai été informé par CE Lengrand, début novembre 2017, que j'allais avoir la visite d'un promoteur immobilier. J'ai reçu le 21 novembre ce promoteur, qui m'a montré un avant-projet du futur immeuble. J'ai dès ce jour émis des réserves dont la teneur était conforme aux termes de la motion citée en annexe. Ce jour-là, le promoteur n'a pas fait mention de boulangerie, de coiffeur, ou de quoi que ce soit de précis. D'ailleurs le promoteur va réaliser une coquille vide, et ensuite il cherchera à vendre, ou à louer les locaux. Quiconque prétend savoir que demain nous verrons tel ou tel commerce, fantasme.

Outre la rumeur, outre le rendez-vous du 21 Novembre, j'ai reçu quelques coups de téléphone dans les mois précédents m'informant d'un projet encore vague et incertain. Je suis convaincu que mes interlocuteurs attendaient de moi confidentialité, à juste titre et le peu que j'ai laissé transparaître m'a valu des désagréments. Quoi qu'il en soit, à ces interlocuteurs, j'ai fait part de mes inquiétudes et de mes préférences, invariablement.

L'inquiétude est cependant grande de voir arriver des commerces qui nuiraient à ceux du centre-bourg. Vous avez pu lire, dans la Voix du Nord, ce que disait le promoteur. J'ai eu ce promoteur au téléphone quelques jours plus tard. Il m'a confirmé oralement sa position : « pas de boulangerie à 5/4 »... Mais il n'a rien écrit.

- **Les commerces sur Sebourg- La diffusion de l'information**

Des réunions de travail concernant des projets d'installation de commerces sur Sebourg ont eu lieu en présence de quelques-uns de mes adjoints. Les comptes rendus de ces réunions ont été diffusés aux élus de la majorité comme de l'opposition, sans distinction.

Sebourg Passionnément accuse la majorité de ne rien faire pour le commerce local, et prend en exemple ce que font d'autres communes.

La problématique de chacune des communes n'est pas identique. Quand nous avons construit la nouvelle école, nous avons mis en vente les vieux bâtiments de la rue du Château pour financer la nouvelle. Ce fut un choix démocratique, qui nous a évité le surendettement ou l'augmentation des impôts. A l'époque, la boulangerie Bussignies n'était pas à céder, et L. Delfosse exploitait sa boucherie – commerce de détail – tabac–presse. Qui fallait-il attirer sur le site de l'ancienne école, sans faire de concurrence aux commerces préexistants ? Par ailleurs, avant de louer ce bâtiment, il fallait le rénover, refaire la toiture, l'électricité, changer les châssis, désamianter, isoler thermiquement. Nos finances ne le permettaient pas.

Enfin l'expérience des communes voisines montre qu'il ne suffit pas de faciliter l'arrivée d'un commerçant pour que l'activité soit pérenne.

Dire qu'on n'a pas informé le nouveau boulanger des aides possibles, octroyées par la C.A.V.M, c'est un mensonge. M. Spaneda a d'ailleurs rattrapé le coup, avec notre soutien et une intervention auprès de la C.A.V.M.

Où pourraient s'implanter des commerces dans le centre bourg ? La C.A.V.M, dans sa politique de revitalisation des centres-bourgs, en 2016, a fait un inventaire. Il reste 1 terrain rue des Anciens Combattants, 1 autre rue du Château et il y a ce que la C.A.V.M appelle « des friches agricoles », c'est-à-dire d'anciennes fermes. Certes ces immeubles aujourd'hui ne sont pas à vendre... Mais comme à 5/4, si un promoteur fait une offre alléchante, cela peut débloquer la situation.

Quant au terrain dont nous sommes propriétaires, il a été acheté dans un contexte juridique particulier qui ne le prédestine pas à l'implantation de commerces. Selon le code de l'urbanisme, ces acquisitions sont destinées à

- réalisation de voiries et espaces publics
- installation d'intérêt général
- espaces verts
- programme de logements, avec des logements sociaux

Art. L 123 1 à 17 du code de l'urbanisme

Art. L 230-1 du code de l'urbanisme

Enfin affirmer qu'on est dans l'opposition constructive, c'est une chose, et de fait 99 % des délibérations mises aux voix sont votées par Sebourg Passionnément (comptes rendus des conseils municipaux à consulter dans les bulletins municipaux ou sur le site de la commune). Si je suis mauvais, pourquoi m'approuver dans le vote ? Et si je suis « bon », pourquoi me critiquer dans les différents bulletins municipaux, ou sur Facebook ?

Mais aujourd'hui, qui lance des propos polémiques, pas si constructifs ni apaisés ? Et à quelle fin ?

Gérard Delmotte
Maire de Sebourg